



**Commission des équipements  
et de l'aménagement durable**

**3121 - Construction et restructuration  
des collèges publics**

**Construction d'une nouvelle demi-pension au  
collège "Rembrandt Bugatti" à MOLSHEIM**

**Rapport n° CP/2012/331**

**Service gestionnaire :**

Direction de l'immobilier et des moyens généraux - Service administration

**Résumé :**

Le Conseil Général a retenu le principe de la construction d'une nouvelle demi-pension au collège "Rembrandt Bugatti" à Molsheim. Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation la validation du Programme Technique Détaillé des Travaux.

Les élèves du collège Bugatti déjeunent actuellement au restaurant de la cité scolaire Henri Meck situé à proximité. Plus de 300 élèves font ainsi le trajet tous les jours entre les 2 sites. Une telle organisation est contraignante pour l'établissement et pose un problème de sécurité, les collégiens étant amenés sur leur déplacement à pied à franchir une voie ferrée fréquentée. En outre, le restaurant d'accueil est saturé du fait de l'augmentation du nombre de rationnaires.

Le Conseil Général du Bas-Rhin a ainsi décidé de construire une nouvelle demi-pension au collège Rembrandt Bugatti à Molsheim, sur un terrain contigu d'une surface d'environ 2600 m<sup>2</sup> qui sera cédé gratuitement par la ville de Molsheim.

Le pré-programme de l'opération a été validé par le comité de pilotage du projet le 10 novembre 2011, sur la base de la construction d'un bâtiment demi-pension intégrant une cuisine de production sur place.

La capacité de production sera calibrée à 550 repas par jour (500 élèves demi-pensionnaires et 50 commensaux), et la nouvelle salle de restauration des collégiens comportera 200 places assises pour une surface de 300 m<sup>2</sup>. Une salle à manger de 75 m<sup>2</sup> sera de plus dédiée aux commensaux.

Le nouvel ensemble demi-pension (cuisine+salles à manger) représentera une surface utile d'environ 760 m<sup>2</sup>.

Outre la reconstruction du restaurant scolaire, le programme intègre également des améliorations pour la vie scolaire, et notamment la création d'un nouvel abri cycles couvert.

Le programme complet de l'opération est décrit dans la synthèse du programme technique détaillé ci-jointe.

L'opération s'inscrit dans une démarche de haute qualité environnementale conforme à la Charte du Département, avec l'objectif d'atteinte du standard énergétique RT 2012 BBC (bâtiment basse consommation d'énergie).

Le montant prévisionnel des travaux est arrêté à 1 715 000 € HT

Le coût de l'opération (études + travaux + frais divers) est estimé à 2.750.000 € TTC.

En termes de calendrier, le lancement de la procédure de concours sur esquisse est programmé en juin 2012, et les études de maîtrise d'œuvre se dérouleront sur l'année 2013. Les travaux pourraient débuter prévisionnellement au 1<sup>er</sup> semestre 2014. Le délai global du chantier est estimé à 12 mois.

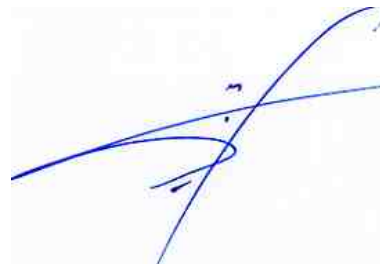
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve :*

- le programme technique détaillé des travaux de l'opération de construction d'une nouvelle demi-pension au collège "Rembrandt Bugatti" à Molsheim, dont la synthèse est jointe en annexe au rapport*
- le coût définitif des travaux, qui s'établit à 1.715.000 euros Hors Taxes (valeur avril 2012)*
- le budget de l'opération intégrant les frais d'études et les frais annexes, pour un montant prévisionnel total de 2.750.000 euros Toutes Taxes Comprises.*

Strasbourg, le 26/04/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL